

CRITERIUM NATIONAL DES JEUNES

REGLEMENT CRITERIUM NATIONAL GARCONS

Le Critérium National se dispute en trois phases;

1. Répartition des joueurs.

Les joueurs sont répartis en trois divisions.

2. Répartition des séries par division.

Division 1 (place 1 à 32) :

- une division de 24+8 joueurs (juniors)
- Les 8 meilleurs joueurs sont exemptés de la phase de poules.
- Les autres joueurs sont répartis en 8 poules de trois joueurs.

Division 2 (place 33 à 56) :

- une division de 24 joueurs (cadets)
- Les joueurs sont répartis en 8 poules de trois joueurs.

Division 3 – Phase 1 (place 57 à 80) :

- une division de 24 joueurs (minimes)
- Les joueurs sont répartis en 8 poules de trois joueurs.
- Les places 69 à 76 sont réservées pour les préminimes 2 (ou plus jeunes)
- Les places 77 à 80 sont réservées pour les préminimes 2

Lors de la première phase, les préminimes 1 et les poussins classés à partir de la 77^e place devront obligatoirement participer à la phase qualificative.

Division 3 – Phase 2 & 3 (place 57 à 80) :

- une division de 24 joueurs (minimes)
- Les joueurs sont répartis en 8 poules de trois joueurs.
- Les places 69 à 76 sont réservées pour les préminimes 2 (ou plus jeunes)
- Les places 77 à 80 sont réservées pour les préminimes 1 et poussins

Les préminimes 1 ou poussins n'ayant pas disputé la phase qualificative et ayant disputé effectivement la première phase dans une des trois divisions sont automatiquement repris à la phase suivante à la place des préminimes 2 les moins bien classés dans le cas où il ne figure pas dans les 76 premiers joueurs.

Si les places réservées ne sont pas entièrement occupées par la catégorie d'âge concernée, les joueurs seront repêchés dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure, et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les places soient pourvues.

3. Classement final du critérium national.

Sera déclaré vainqueur du Critérium National Jeunes Garçons par catégorie le joueur qui aura obtenu le plus grand nombre de points dans sa catégorie au total des trois phases, en ne comptant pour

chaque joueur que les deux meilleurs résultats. En cas d'égalité, le résultat de la troisième phase déterminera le ranking.

4. Montants

Le vainqueur du tableau 33 à 48 sera qualifié pour la division 1 lors de la phase suivante.

Le joueur le mieux classés de division 3 dans le tableau de 49 à 64 sera qualifié pour la division 2 lors de la phase suivante.

5. Répartition des points:

Les points sont attribués à chaque participant suivant le règlement du Youth Ranking. Un joueur qui reçoit une carte rouge au cours d'une des phases ne récolte pas de points pour cette phase.

6. Inscriptions.

- Les inscriptions se font sur le site : <https://competitie.vttl.be/> ou <https://resultats.aftt.be/> .
- Uniquement les joueurs qui auront au maximum 17 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours peuvent s'inscrire.
- Les joueurs ne sont pas automatiquement inscrits à toutes les phases, mais doivent s'inscrire individuellement pour chaque phase.
- Pour les places 1 à 76, le placement se fera sur la base des points numériques national. Les huit joueurs les mieux classés seront exemptés de la phase de poules. Les autres seront répartis en poules, puis un système de tableaux asiatiques déterminera le classement général.
- Pour pouvoir participer au Critérium Nationale des Jeunes, un joueur de nationalité étrangère doit satisfaire aux conditions suivantes:
 - o Être domicilié depuis au moins cinq ans en Belgique ou y habiter depuis sa naissance;
 - o Ne pas avoir disputé et s'engager à ne pas disputer les championnats individuels d'un autre pays pendant la saison en cours;

7. Classement minimum :

- Les joueurs juniors 1 doivent avoir un classement de minimum C0, les juniors 2 et 3 minimum B6.
- Les minimes 2 doivent avoir un classement minimum de E4.

8. Tour qualificatif pour minimes et préminimes.

- La Commission Nationale des Événements organise, lors de la 1ère phase, une phase de qualification.
- Le déroulement de cette phase de qualification sera établi sous forme de poules, suivies d'un tableau asiatique.
- Les quatre premiers de cette phase seront qualifiés pour les phases 2 et 3 aux positions 77 à 80, à condition qu'ils ne figurent pas déjà au-dessus de la 77^e place.
- Si une ou plusieurs places réservées ne sont pas occupées, elles seront attribuées en fonction du classement de la phase qualificative.

REGLEMENT CRITERIUM NATIONAL FILLES

Le Critérium National se dispute en trois phases;

1. Répartition des joueuses.

Les joueuses sont réparties en deux divisions.

2. Répartition des séries par division.

Division 1 (place 1 à 32) :

- une division de 24+8 joueurs (juniors)
- Les 8 meilleurs joueurs sont exemptés de la phase de poules.
- Les autres joueurs sont répartis en 8 poules de trois joueurs.

Division 2 – Phase 1 (place 33 à 56) :

- une division de 24 joueurs (minimes)
- Les joueurs sont répartis en 8 poules de trois joueurs.
- Les places 51 à 54 sont réservées pour les préminimes 2 (ou plus jeunes)
- Les places 55 à 56 sont réservées pour les préminimes 1 et poussins

Si les places réservées ne sont pas entièrement occupées par la catégorie d'âge concernée, les joueurs seront repêchés dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure, et ainsi de suite jusqu'à ce que toutes les places soient pourvues.

3. Classement final du critérium national.

Sera déclarée vainqueur du Critérium National Jeunes Filles par catégorie la joueuse qui aura obtenu le plus grand nombre de points dans sa catégorie au total des trois phases, en ne comptant pour chaque joueuse que les deux meilleurs résultats. En cas d'égalité, le résultat de la troisième phase déterminera le ranking.

4. Montants

Le vainqueur du tableau 33 à 56 sera qualifié pour la division 1 lors de la phase suivante.

5. Répartition des points:

Les points sont attribués à chaque participant suivant le règlement du Youth Ranking.

Une joueuse qui reçoit une carte rouge au cours d'une des phases ne récolte pas de points pour cette phase.

6. Inscriptions.

- Les inscriptions se font sur le site : <https://competitie.vttl.be/> ou <https://resultats.aftt.be/> .
- Uniquement les joueuses qui auront au maximum 17 ans au 31 décembre de la saison sportive en cours peuvent s'inscrire.
- Les joueuses ne sont pas automatiquement inscrits à toutes les phases, mais doivent s'inscrire individuellement pour chaque phase.
- Pour les places 1 à 54, le placement se fera sur la base des points numériques national. Les huit joueuses les mieux classées seront exemptées de la phase de poules. Les autres seront

réparties en poules, puis un système de tableaux asiatiques déterminera le classement général.

- Pour pouvoir participer au Critérium Nationale des Jeunes, un joueur de nationalité étrangère doit satisfaire aux conditions suivantes:
 - Être domicilié depuis au moins cinq ans en Belgique ou y habiter depuis sa naissance;
 - Ne pas avoir disputé et s'engager à ne pas disputer les championnats individuels d'un autre pays pendant la saison en cours;

7. Classement minimum :

- Les joueuses juniores 1 doivent avoir un classement de minimum C0, les juniores 2 et 3 minimum B6.
- Les minimes 2 doivent avoir un classement minimum de D4

8. Tour qualificatif pour minimes et préminimes.

Il n'y a pas de phase qualificative organisée pour les filles.